

**VILLE DE
RIORGES**

N° 3_5

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 SEPTEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Suzanne LACOTE, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Valérie MACHON Suzanne LACOTE Patrice RIVOIRE	Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Nathalie TISSIER-MICHAUD Martine LAROCHE-SZYMCZAK Andrée RICCETTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-3_5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE****QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
RAPPORT ANNUEL 2016**

Stéphane JEVAUDAN, adjoint, délégué en matière de développement durable, hygiène et sécurité, expose à l'assemblée :

"La loi du 2 février 1995 dite "Loi Barnier" relative au renforcement de la protection de l'environnement, a institué la présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport est prévu à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau, a été créé par arrêté préfectoral du 8 décembre 2014 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2015. Cet établissement public est issu de la fusion du syndicat mixte d'eau et d'assainissement Roannaise de l'Eau et du syndicat mixte Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (SYRTOM). Il exerce les compétences suivantes :

- eau potable : prélèvement, traitement, distribution ;
- assainissement : collecte et traitement des eaux usées puis rejet en milieu naturel ;
- milieux aquatiques : protection et entretien des cours d'eau et zones humides ;
- protection contre les inondations ;
- eaux pluviales : gestion et prévention.

Depuis le 1^{er} avril 2013, Roannaise de l'Eau exerce la compétence Assainissement pour le compte de Roannais Agglomération sur l'ensemble des 40 communes qui composent cette communauté d'agglomération (conventions de mise à disposition de services).

Comme la loi lui en fait obligation, Roannaise de l'Eau a transmis aux communes adhérentes, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement pour l'année 2016.

Le service public d'assainissement collectif dessert 93 647 habitants, soit + 0,38 % par rapport à 2015. Le nombre d'abonnements s'élève à 30 828, dont 4 185 pour Riorges.

Le nombre de branchements a évolué de 0,9 % par rapport à 2015. Sur 2016, la moyenne est de 3 habitants par branchement.

Le réseau est constitué de 692 km de canalisations répartis de la façon suivante :

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
336 km de réseau unitaire ;
- 356 km de réseau séparatif.
042-214201840-20170921-3_5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017
Publication : 22/09/2017

Il comprend en outre 37 stations de traitement, 158 déversoirs d'orages et 38 postes de relevage.

Le volume d'eaux usées traitées en 2016 s'élève à	11 116 427 m³
- station d'épuration de Roanne	10 663 370 m ³
- station d'épuration de Saint-André-d'Apchon	144 198 m ³
- filtres plantés de roseaux de Notre-Dame-de-Boisset	28 699 m ³
- filtre à sable Cornillon de Mably	23 969 m ³
- rhizopur La Pacaudière	82 007 m ³
- boues activées Saint-Martin-d'Estreaux	38 450 m ³
- filtres plantés Sail-les-Bains :	7 521 m ³
- boues activées Saint-Germain-Lespinasse	128 213 m ³

Le volume facturé s'élève en 2016 à	4 578 675 m³
- dont usage domestique	3 428 864 m ³
- usage industriel	921 879 m ³
- équipements publics	227 932 m ³

Sur Riorges, le volume facturé est de 399 591 m³ pour 4 185 abonnés.

La quantité annuelle de boues issues des ouvrages d'épuration est de 3 919 tonnes de matières sèches. Conformément à la réglementation, 100 % des boues ont été valorisées (compostage pour 69 % et épandage sur terrains agricoles pour 31 %).

Les principaux travaux effectués en 2016 concernent le renouvellement de réseau (Renaison, Mably et Roanne) et les stations de traitement.

Indicateurs financiers

En 2016, le prix TTC du service au m³ était de :

- hors taxes : 1,567 € HT
- avec abonnement, TVA, Agence de l'Eau : 1,921 € TTC.

Une facture "assainissement" type pour 120 m³ (y compris redevance Agence de l'Eau) représentait en 2016 la somme de 230,56 € TTC contre 200,09 € TTC en 2015.

En ce qui concerne le volet budgétaire, à la clôture des comptes 2016, le budget assainissement collectif fait apparaître un résultat net comptable de 395 838 € :

- produits : 8 047 165 €
- charges : 7 651 327 €.

Le montant des investissements réalisés s'est élevé à 3 041 794 €."

Vu la loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier" ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 septembre 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-3_5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017